

MUR TRANSVERSAL.

Les plans du mur de traverse furent dûment préparés par l'ingénieur des Travaux Publics, et, sur le rapport du ministre des Travaux Publics, ils furent approuvés par le gouverneur en conseil.

Pour quelque motif ignoré, le ministre des Travaux Publics ne tint aucun compte du statut de 1882 et ne demanda pas de soumissions par l'entremise de son ministère, mais il a agi de manière à faire faire les choses par les Commissaires du havre.

L'annonce demandant des soumissions pour le mur de traverse fut datée du 16 avril et demanda la rentrée des soumissions pour le 2 mai, soit un délai de deux semaines.

Cette annonce ne fut insérée dans aucun journal en dehors des villes de Montréal et de Québec.

Le 2 mai, cinq soumissions furent reçues et ouvertes par les Commissaires du havre et transmises par eux, le même jour, au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, où elles furent reçues le 3 ou le 4 de mai. Les soumissionnaires étaient :

John Gallagher,
Larkin, Connolly et Cie,
George Beaucage,
Peters et Moore,
J. et A. Samson.

Dans l'avis aux entrepreneurs, il est spécialement déclaré que "les signatures des soumissionnaires devront être de leur propre écriture." Cela ne fut pas fait par Larkin, Connolly et Cie dont le nom fut signé *per* E. O. M. Le ministère ne paraît pas avoir soulevé d'objection sur ce point.

De ces cinq soumissions, il est prouvé que trois furent déposées par un seul soumissionnaire dans l'intérêt de Larkin, Connolly et Cie, afin de pouvoir les manipuler de manière à leur assurer le contrat. Lorsque ces soumissions furent soumises en premier lieu, leur ordre quant aux prix était comme suit :

Gallagher,—la plus basse,
Beaucage,—ensuite,
Larkin, Connolly et Cie,—la plus haute.

Les entrepreneurs étaient prêts à faire les travaux aux conditions de la plus basse soumission, si la chose était nécessaire ; et en consultant à la cédule H du rapport des ingénieurs il paraîtrait que les prix originaires de Gallagher auraient mis les travaux, tels que complétés, à \$133,673 au-dessous du prix payé à Larkin, Connolly et Cie.

M. Thomas McGreevy, en qualité de membre de la Commission du havre, eut l'occasion de s'assurer des prix des divers soumissionnaires, le 2 mai, et que les prix de Peters et Moore les mettraient au-dessous de Larkin, Connolly et Cie.

L'importance d'obtenir une cession formelle de Beaucage dont la soumission était inférieure à celle de Larkin, Connolly et Cie, se présenta de suite à leur esprit. Ils l'obtinrent, le 4 mai, moyennant \$5,000 à lui être payée s'il obtenait le contrat.

M. Thomas McGreevy arriva à Ottawa à peu près dans le même temps que les soumissionnaires. Il se mit incontinent en communication avec les employés du ministère des Travaux Publics et il expédia à son frère, jour par jour, tous les renseignements obtenus, pour l'avantage de la société.

Il admet que Boyd, du ministère des Travaux Publics, lui a communiqué des chiffres, mais il prétend que Boyd était sous son contrôle en qualité d'officier de la Commission du havre. Il est inutile de discuter le bien ou mal fondé de ce point, vu que Boyd ne fut nommé à un emploi sous la Commission du havre que plus tard.

Dès le 13 de mai, Thomas McGreevy savait que la soumission de Peters et Moore était plus basse que celle de Larkin, Connolly et Cie, et il conseilla à la société de s'en tenir à la soumission de Beaucage. Le 13, Thomas McGreevy donna à son frère, à Montréal, les calculs de Boyd, qui paraissent confirmer leur premier renseignement, à